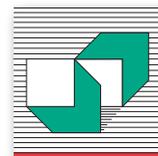


COMPAGNIE IMMOBILIÈRE DE BELGIQUE

Société Anonyme
Avenue Jean Dubrucq, 175/1 - 1080 Bruxelles
Registre des Personnes Morales - Bruxelles - TVA : BE 0405.966.675
Cotation EURONEXT Bruxelles sous le libellé : **IMMOBEL**
Site internet : <http://www.immobel.be>



17 juin 2008 sous embargo 17h40

La COMPAGNIE IMMOBILIÈRE DE BELGIQUE optimise sa structure financière en fonction du bilan positif à l'issue de l'exercice 2007 et propose une réduction de capital

Sur base du Plan stratégique proposé par le Management, et en vue de maximiser la valeur au profit de l'ensemble des Actionnaires, le Conseil d'Administration a examiné, comme annoncé précédemment, la structure financière adéquate pour assurer une croissance durable et profitable de la COMPAGNIE IMMOBILIÈRE DE BELGIQUE, et par conséquent lui permettre de maintenir son leadership de 145 ans en matière de développement immobilier.

C'est ainsi que le Conseil d'Administration de la COMPAGNIE IMMOBILIÈRE DE BELGIQUE de ce mardi 17 juin 2008 a décidé de convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire le jeudi 23 juillet 2008 à 16 heures pour proposer de réduire le capital social à concurrence de 40 MEUR en espèces, sans annulation de titres, par le remboursement aux actionnaires d'une somme de EUR 9,70 par action contre remise du coupon n°20.

Principalement grâce à la vente de la société propriétaire du *Campona Shopping Center* le cash-flow net s'est élevé à 72,2 MEUR au terme de l'exercice 2007. Par ailleurs, Fortis Banque et ING Belgique ont confirmé leur confiance vis-à-vis de la Société en renouvelant le crédit corporate de 85 MEUR jusqu'au 30 juin 2011. En prenant la décision exceptionnelle et non récurrente de réduire le capital de la COMPAGNIE IMMOBILIÈRE DE BELGIQUE, le Conseil d'Administration applique une des mesures du Plan stratégique qui vise à optimiser sa structure financière.

C'est donc au départ d'une base financière équilibrée qui garantit les ressources indispensables aux développements futurs que la COMPAGNIE IMMOBILIÈRE DE BELGIQUE entend atteindre ses objectifs de croissance durable et profitable.

Enfin, en proposant une réduction de capital, la COMPAGNIE IMMOBILIÈRE DE BELGIQUE souhaite également remercier ses actionnaires de la confiance et du soutien qu'ils lui accordent.

La convocation à cette Assemblée Générale Extraordinaire sera publiée dans les journaux du samedi 21 juin 2008.

Pour plus d'informations :

Gaëtan Piret, Administrateur Délégué
Tél. : + 32 (0)2/ 422 54 46
E-mail : gaetan.piret@immobel.be